# PROGRAMME DE FORMATION

## Passerelle B78 vers B



Mis à jour le 2 janvier 2026

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

Cette formation permet la conduite de véhicules légers à changement de vitesses manuel. Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie B ayant validés l'examen avec un véhicule à changement de vitesses automatique. Après l'obtention du permis, cette formation est accessible sans délai.

## Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

## Pré-requis :

- être titulaire du permis B78

## Durée :

La formation dure 7 heures minimum.

## Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constituer afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la mise à jour du permis de conduire à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil)

## Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel :** entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

## Modalités pédagogiques :

**Pratique :** Formation en présentiel

Formation individuelle. Capacité par enseignant : un élève par leçon de conduite.



Mis à jour le 2 janvier 2026

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

## Caractéristiques :

| | |
|---|---|
| **Véhicule utilisé** | • Catégorie B, à changement de vitesses manuel.<br>• Appartenant à l'établissement. |
| **Enseignement** | • La formation est pratique et individuelle.<br>• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.<br>• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.<br>• Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle. |

## Le programme de formation :

| Séquences | Durée | Intitulé | Contenu |
|---|---|---|---|
| **Séquence 1** | 2h | Trafic nul ou faible | • Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.<br>• Avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité |
| **Séquence 2** | 5h | Conditions de circulation variées, simples et complexes | • Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.<br>• Avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation. |

À la fin de la formation, une attestation est remise à l'élève. Elle lui permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel sur le territoire national à condition d'être en possession de cette attestation et de son permis de conduire (ou à défaut, d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol du permis de conduire).
Cependant, le bénéficiaire devra mettre à jour son permis de conduire dans un délai de 4 mois afin que la mention 78 soit levée.



Mis à jour le 2 janvier 2026

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.